

# **CHARTE DU PROGRAMME MANUFACTO**

À joindre obligatoirement signée au dossier de candidature en chargeant  
le document (en PDF) via le formulaire de candidature en ligne

Le programme pédagogique Manufacto fonctionne grâce à la bonne coopération de chacun de ses acteurs. La charte d'engagement ci-dessous doit être obligatoirement signée par l'enseignant et le chef d'établissement, ainsi que par l'inspecteur de l'Éducation nationale de la circonscription pour les écoles élémentaires.

Le non-respect de la charte peut amener la Fondation d'entreprise Hermès à suspendre la participation de l'établissement au programme en cours d'année.

# ORGANISATION

## SÉANCE 0

En amont de la première séance avec les élèves, une rencontre de préparation est prévue entre les enseignants, les artisans et les assistants. La présence de l'enseignant référent est obligatoire. Cette séance permet de fixer le calendrier des séances.

## CALENDRIER DES SÉANCES

L'enseignant s'engage à faciliter la bonne mise en place du calendrier des séances en prenant en compte les disponibilités de l'artisan. La planification des dates et horaires doit être collective et opérée avec le coordinateur territorial.

L'enseignant référent, comme chaque membre du trio, ainsi que le coordinateur territorial doivent prévenir les autres membres en cas d'empêchement et/ou de changement de planning.

## RÉUNION DE RENTRÉE

L'enseignant référent participe à la réunion de rentrée nationale en visioconférence. Elle est organisée en septembre.

## DOMINO – PLATEFORME NUMÉRIQUE

L'enseignant référent s'engage à utiliser et renseigner la plateforme numérique DOMINO durant la totalité du programme. DOMINO est un outil qui permet la centralisation des informations du programme, ainsi que l'organisation du trio. Une formation est dispensée à la rentrée pour expliquer son fonctionnement.

## PROLONGEMENT PÉDAGOGIQUE

L'équipe enseignante s'engage à créer des prolongements entre Manufacto et les autres matières scolaires durant l'ensemble du programme.

## CARNET DE BORD

L'enseignant référent accompagne les élèves dans l'appropriation du carnet de bord fourni lors de la livraison du matériel.

## RÈGLEMENT ET SÉCURITÉ

Chaque établissement s'assure de la bonne mise en œuvre de ses propres règles d'accès aux personnes extérieures. Le règlement de l'établissement scolaire et les règles de sécurité s'appliquent à toutes les activités menées dans le cadre du programme Manufacto, quel que soit le lieu où se déroulent les séances.

# LOGISTIQUE ET MATÉRIEL

## ESPACE DE TRAVAIL

L'équipe enseignante doit mettre à disposition une salle adéquate disposant d'un point d'eau et d'une réserve ou lieu de stockage attenant ou proche.

## KITS D'OUTILS ET DE MATIÈRES

L'établissement est responsable de la réception des kits d'outils et de matières confiés par la Fondation d'entreprise Hermès. Il doit veiller à leur stockage et à leur entretien, et procéder à leur inventaire à la réception et au retour.

L'enseignant référent communique au coordinateur territorial un contact au sein de l'établissement pour les jours de livraison et de reprise des kits.

# COMMUNICATION

La communication de l'établissement (réseaux sociaux, site internet, blogs, etc.) sur sa participation au programme doit être validée en amont par le coordinateur territorial.

Manufacto donne naissance à des productions d'élèves telles que les objets et les carnets de bord : toutes ces productions sont susceptibles d'être valorisées par la Fondation d'entreprise Hermès sur différents supports et lors de divers événements.

Toute sollicitation de la presse relative à Manufacto (interview, article, reportage en classe...) doit être signalée en amont au coordinateur territorial.

**Signature de l'enseignant référent**

**Signature de l'inspecteur de l'Éducation nationale de circonscription**  
(pour les professeurs des écoles)

**Signature du chef d'établissement**